

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **58 313 103** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **827 909** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2023, ainsi que le résultat de ses Opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ L'emploi en valeurs mobilières représente 80.04% de l'actif total au 30 septembre 2023. Cette portion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 Octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/09/2023 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	46 671 340,549	35 988 277,061	42 546 965,116
	a- Obligations et valeurs assimilées		46 671 340,549	34 932 407,061	42 546 965,116
	b- Titres OPCVM		0,000	1 055 870,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	11 641 762,863	26 993 677,009	17 209 073,544
	a- Placements monétaires		7 973 565,890	20 861 513,414	10 199 431,027
	b- Disponibilités		3 668 196,973	6 132 163,595	7 009 642,517
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			58 313 103,412	62 981 954,070	59 756 038,660
<u>PASSIF</u>			<u>154 750,514</u>	<u>406 856,430</u>	<u>287 718,964</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	127 467,594	361 142,413	241 402,085
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	27 282,920	45 714,017	46 316,879
	Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>			<u>58 158 352,898</u>	<u>62 575 097,640</u>	<u>59 468 319,696</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	55 644 629,977	60 595 739,972	56 807 462,834
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>2 513 722,921</u>	<u>1 979 357,668</u>	<u>2 660 856,862</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		308,285	344,712	323,032
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 513 414,636	1 979 012,956	2 660 533,830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			58 313 103,412	62 981 954,070	59 756 038,660

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
PR 1						
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>793 290,520</u>	<u>2 257 335,811</u>	<u>520 152,190</u>	<u>2 012 066,153</u>	<u>2 625 274,806</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		793 290,520	2 257 335,811	520 152,190	2 012 066,153	2 625 274,806
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR 2						
<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>174 276,421</u>	<u>679 281,506</u>	<u>367 706,846</u>	<u>532 087,289</u>	<u>906 408,157</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>967 566,941</u>	<u>2 936 617,317</u>	<u>887 859,036</u>	<u>2 544 153,442</u>	<u>3 531 682,963</u>
CH 1						
<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-128 079,226</u>	<u>-386 195,706</u>	<u>-138 378,779</u>	<u>-435 826,671</u>	<u>-573 520,287</u>
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.9	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 416,884</u>	<u>-2 416,884</u>
Revenu net des placements		839 487,715	2 550 421,611	749 480,257	2 105 909,887	2 955 745,792
CH 2						
<u>Autres charges</u>	3.10	<u>-21 364,891</u>	<u>-64 079,606</u>	<u>-21 957,833</u>	<u>-67 957,795</u>	<u>-89 839,510</u>
Résultat d'exploitation		818 122,824	2 486 342,005	727 522,424	2 037 952,092	2 865 906,282
PR 4						
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		11 591,739	27 072,631	53 239,891	-58 939,136	-205 372,452
Sommes distribuables de la période		829 714,563	2 513 414,636	780 762,315	1 979 012,956	2 660 533,830
PR 4						
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-11 591,739	-27 072,631	-53 239,891	58 939,136	205 372,452
<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		9 786,224	29 039,556	22 264,634	55 369,604	65 155,828
<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	0,000	0,000	13 404,500
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		827 909,048	2 515 381,561	749 787,058	2 093 321,696	2 944 466,610

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>827 909,048</u>	<u>2 515 381,561</u>	<u>749 787,058</u>	<u>2 093 321,696</u>	<u>2 944 466,610</u>
a- Résultat d'exploitation	818 122,824	2 486 342,005	727 522,424	2 037 952,092	2 865 906,282
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 786,224	29 039,556	22 264,634	55 369,604	65 155,828
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	13 404,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 494 484,160</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 432 627,103</u>	<u>-2 432 627,103</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-212 878,338</u>	<u>-1 330 864,199</u>	<u>1 922 459,013</u>	<u>-8 954 262,433</u>	<u>-12 912 185,291</u>
a- Souscriptions	7 714 734,634	23 564 914,756	16 138 769,054	44 442 972,164	54 137 114,060
- Capital	7 451 900,000	22 775 800,000	15 800 700,000	43 307 300,000	52 671 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-41 725,533	-132 287,400	-103 686,189	-302 380,764	-360 456,878
- Régularisation des sommes distribuables	304 560,167	921 402,156	441 755,243	1 438 052,928	1 825 770,938
b- Rachats	7 927 612,972	24 895 778,955	14 216 310,041	53 397 234,597	67 049 299,351
- Capital	7 677 900,000	23 975 300,000	13 918 900,000	51 912 000,000	65 112 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-43 256,700	-139 914,987	-91 094,670	-365 058,827	-447 267,079
- Régularisation des sommes distribuables	292 969,672	1 060 393,942	388 504,711	1 850 293,424	2 384 466,430
VARIATION DE L'ACTIF NET	615 030,710	-1 309 966,798	2 672 246,071	-9 293 567,840	-12 400 345,784
<u>AN4- Actif Net</u>					
<u>a- En début de période</u>	57 543 322,188	59 468 319,696	59 902 851,569	71 868 665,480	71 868 665,480
<u>b- En fin de période</u>	58 158 352,898	58 158 352,898	62 575 097,640	62 575 097,640	59 468 319,696
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
<u>a- En début de période</u>	561 810	571 545	591 083	695 948	695 948
<u>b- En fin de période</u>	559 550	559 550	609 901	609 901	571 545
VALEUR LIQUIDATIVE	103,937	103,937	102,598	102,598	104,048
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,86%	5,58%	4,91%	4,32%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2023

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2023 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
BTA	(1)	11 305 732,683	11 266 249,368	11 161 556,688
Obligations émises par l'Etat	(2)	21 523 894,199	15 119 836,984	21 451 903,561
Obligations des Sociétés	(3)	13 841 713,667	8 546 320,709	9 933 504,867
Titres d'OPCVM		0,000	1 055 870,000	0,000
Total		46 671 340,549	35 988 277,061	42 546 965,116

(1) Bons de trésor assimilable :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif
<u>BTA</u>			<u>10 605 200,000</u>	<u>11 305 732,683</u>	<u>19,39%</u>
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 104 039,029	8,75%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200,000	999 729,721	1,71%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 201 963,933	8,92%

(2) Obligations émises par l'Etat :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif
<u>Obligations Emises par l'Etat</u>			<u>21 000 000,000</u>	<u>21 523 894,199</u>	<u>36,91%</u>
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000,000	3 208 142,374	5,50%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000,000	3 200 100,822	5,49%
TN4A4WPDZOC	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000,000	5 013 676,712	8,60%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000,000	5 014 440,044	8,60%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 271 698,630	2,18%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 815 835,617	6,54%

(3) Obligations des Sociétés :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>			<u>13 348 210,658</u>	<u>13 841 713,667</u>	<u>23,74%</u>
TN0003400348	AMENBANK ES2009	30 000	198 600,000	198 623,658	0,34%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	500 000,000	510 174,863	0,87%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	239 220,000	240 611,710	0,41%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 076 493,150	1,85%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	1 301 000,000	1 366 570,400	2,34%
TN06F5NW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	3,43%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	240 000,000	240 472,131	0,41%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	240 000,000	240 495,067	0,41%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,71%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	300 000,000	320 758,356	0,55%
TN0001900844	BH 2009CATB	50 000	765 000,000	789 349,217	1,35%
TN0003100674	BNASUB09	23 300	154 246,000	157 468,477	0,27%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	390 000,000	419 175,846	0,72%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	1 000 000,000	1 044 174,863	1,79%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	600 000,000	633 024,658	1,09%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	246 000,000	254 814,597	0,44%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	1 000 000,000	1 075 616,438	1,84%
TN000390023	UIB2009-1 CAT B	20 000	132 400,000	133 609,687	0,23%
TNR4CLXN526	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	2 000 000,000	2 102 991,781	3,61%
	INTERCALAIRE ATL 2023-2 10.7%	0	27 673,425	27 673,425	0,05%
	Intercalaires ; Attijari leasing 2023-1 10.7%	0	14 071,233	9 615,343	0,02%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-				
Revenus des obligations					
- Intérêts	655 769,425	1 849 255,372	221 596,574	598 556,776	1 074 244,333
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts	137 521,095	408 080,439	298 555,616	1 413 509,377	1 551 030,473
TOTAL	793 290,520	2 257 335,811	520 152,190	2 012 066,153	2 625 274,806

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2023 à **11 641 762,863** DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	7 973 565,890	20 861 513,414	10 199 431,027	13,67%
Disponibilités	(2)	3 668 196,973	6 132 163,595	7 009 642,517	6,29%
Total		11 641 762,863	26 993 677,009	17 209 073,544	19,96%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Code	Emetteur	Taux de Rémunération	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif
TNUMO1HD2KR4	BTK	10,20%	190J	28/04/2023	2 397 833,307	2 475 373,675	4,24%
TNNTOOYBX8E6	BTK	10,20%	180J	17/04/2023	1 441 769,743	1 491 895,113	2,56%
Total placement certificats de dépôt					3 839 603,050	3 967 268,788	6,80%

b- Pensions livrées :

Ligne	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif
PL BIAT	21J	25/09/2023	4 000 319,041	4 006 297,102	6,87%
Total pensions livrées			4 000 319,041	4 006 297,102	6,87%

Disponibilités :

Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Intérêts courus/DAV (POT)	25 867,453	84 164,930	106 675,128
Avoirs en banque	3 424 853,520	6 047 998,665	6 469 207,389
Sommes à l'encaissement	217 476,000	0,000	433 760,000
Total	3 668 196,973	6 132 163,595	7 009 642,517

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Intérêts des certificats de dépôt	79 660,990	202 873,583	88 288,985	173 803,722	344 843,456
Intérêts sur les avoirs bancaires	12 096,703	94 613,021	108 223,101	187 088,807	278 894,739
Intérêts pension livrée	82 518,728	381 794,902	171 194,760	171 194,760	282 669,962
TOTAL	174 276,421	679 281,506	367 706,846	532 087,289	906 408,157

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
AC3	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>127 467,594</u>	<u>361 142,413</u>	<u>241 402,085</u>
	Frais de gestionnaire	29 173,605	31 519,617	31 363,542
	Frais de dépositaire	14 230,225	48 425,191	30 674,716
	Frais des distributeurs	84 063,764	281 197,605	179 363,827

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>27 282,920</u>	<u>45 714,017</u>	<u>46 316,879</u>
	Etat, retenue à la source	9 651,725	24 743,775	22 276,124
	Redevance CMF	4 562,331	5 000,056	5 071,249
	Charges à payer sur l'exercice encours	13 068,864	15 970,186	18 969,506

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	57 154 500
* Nombre de titres	571 545
* Nombre d'actionnaires	950
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	22 775 800
* Nombre de titres émis	227 758
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	23 975 300
* Nombre de titres rachetés	239 753
<u>Capital au 30/09/2023</u>	
* Montant en nominal	55 955 000
* Nombre de titres	559 550
* Nombre d'actionnaires	957

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 s'élève -1 309 966,798 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2023 est de 559 550 contre 571 545 au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2022</u>	<u>56 807 462,834</u>	<u>56 807 462,834</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>22 775 800,000</u>	<u>22 775 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-23 975 300,000</u>	<u>-23 975 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>36 667,143</u>	<u>2 550 390,064</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	29 039,556	29 039,556
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	7 627,587	7 627,587
- Sommes distribuables		2 513 722,921
<u>Montant fin de période au 30/09/2023</u>	<u>55 644 629,977</u>	<u>58 158 352,898</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2023 s'élèvent à **2 513 722,921** DT contre **1 979 357,668**DT au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Somme distribuables des exercices antérieurs	308,285	344,712	323,032
Résultat d'exploitation	2 486 342,005	2 037 952,092	2 865 906,282
Régularisation du résultat d'exploitation	27 072,631	-58 939,136	-205 372,452
<u>Total</u>	<u>2 513 722,921</u>	<u>1 979 357,668</u>	<u>2 660 856,862</u>

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculés conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
CH 1 Charges de gestion des placements	128 079,226	386 195,706	138 378,779	435 826,671	573 520,287
Rémunération du gestionnaire	29 173,604	87 966,811	31 519,617	99 271,638	130 635,180
Rémunération du dépositaire	14 231,026	42 910,639	15 375,417	48 425,191	63 724,490
Rémunération des distributeurs	84 674,596	255 318,256	91 483,745	288 129,842	379 160,617

3.9 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de nul au 30/09/2023 pour la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 contre un solde de 2 416,884 Dinars pour la même période de l'exercice 2022 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
CH 2 Autres charges	21 364,891	64 079,606	21 957,833	67 957,795	89 839,510
Redevance CMF	14 231,026	42 910,639	15 375,417	48 425,191	63 724,490
Abonnement des charges budgétisées	7 133,865	21 168,967	6 582,416	19 532,604	26 115,020

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Abonnement des charges budgétisées	7 133,865	21 168,967	6 582,416	19 532,604	26 115,020
Taxes	1 818,880	5 397,331	1 961,758	5 821,304	7 783,062
Frais bancaires	39,140	116,144	34,287	101,743	136,030
Publication BO CMF	354,238	1 051,162	354,238	1 051,162	1 405,400
Honoraires CAC	1 800,176	5 341,825	1 709,234	5 071,966	6 781,200
Frais AGO et publications	1 104,992	3 278,943	1 010,570	2 998,758	4 009,328
Jetons de Présence	2 016,439	5 983,562	1 512,329	4 487,671	6 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.